

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 18 septembre 2020

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du vendredi 18 septembre 2020**

**Date de la convocation** : 11 septembre 2020

**Heure d'ouverture de la séance** : 19 h 30

**Heure de la clôture** : 22H00

**Présents** : Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Pierre PASUTTO, Eliane AUBRY, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, Julien MOREL, Fabien COUTURIER, Christian JACQUEMOUD, Christelle ZUCCALLI, Carine MULLER, Carine CHERAMY

**Absent**: André DERISOUD

**Secrétaire de séance** : Fabien COUTURIER

**1. Approbation du compte-rendu du vendredi 11 juillet 2020:**

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

**2. Décisions**

Lecture est faite des deux décisions suivantes au conseil municipal:

**DECISION N° 02/2020: Virement de crédits**

Vu la signature de la convention en date du 26 mai 2020, relative au fonds de solidarité  
Vu les crédits disponibles en section d'investissement au compte 203 – Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion,  
Vu l'insuffisance de crédits en section d'investissement au compte 20413 – Subventions d'équipement versées au Département.

**DECIDE**

**Article 1** : Monsieur Le Maire décide le transfert de crédits ci-dessous en section d'investissement:

- Du compte 203 – Frais d'études: - 337.00 €

- Au compte 20413 – Subventions d'équipement: + 337.00 €

**DECISION N° 03/2020: Commande groupée de masques avec la Communauté de Communes Usses et Rhône**

Vu la loi N° 2020-290 du 23 mars d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid 19,  
Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, parue au JO du 02/04/2020.

Vu l'impossibilité de réunir le Conseil Municipal pendant la période de confinement,

Vu la nécessité de procéder à des achats dans le cadre de la protection de la population pour faire face au déconfinement, prévu le 11/05/2020,

Vu les statuts de la CCUR validés par la commune de Vanzly, notamment son article 10 qui permet de procéder à des acquisitions pour le compte de ses communes membres,

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 18 septembre 2020

Considérant que la Communauté de Communes a organisé une commande groupée de masques réutilisables afin de prévoir les mesures de déconfinement de la population.

**DECIDE**

Article 1 : Accepte la signature de la convention pour la participation financière, dans le cadre de la commande groupée de masques, pendant la crise de Covid 19, avec la Communauté de Communes Usses et Rhône.

Article 2: La commune s'engage à payer la somme de 418.80 € TTC.

**3. Désignation d'un élu référent sécurité routière**

Vu la demande de la Préfecture de Haute Savoie, en date du 20 juillet 2020, de désigner un élu référent sécurité routière au sein du conseil municipal.

Considérant que l'élu constituera le correspondant privilégié des services de l'Etat et des acteurs locaux. Il devra diffuser les informations, contribuer à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune, il sera amené à piloter et/ou participer aux actions de préventions menées par la commune ainsi qu'à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un élu référent sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne le correspondant élu référent sécurité routière suivant : Mr Jean-Yves Mâchard

Dit que les coordonnées de l'élu seront transmises directement au service de la sécurité routière.

**4. Désignation d'un correspondant défense**

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque Conseil Municipal,

Vu la demande de la délégation militaire de Haute-Savoie

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne,

Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré désigne Mr Fabien COUTURIER, conseiller municipal en tant que correspondant défense de la commune.

Dit que les coordonnées seront transmises directement au service de la délégation militaire de la Haute-Savoie.

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 18 septembre 2020

**5. Avis sur le Pacte de gouvernance – CCUR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 10 mars 2020,  
Considérant qu'un Pacte de gouvernance de la CC Usse et Rhône a été proposé en Conseil communautaire du 23 juillet 2020, et que celui-ci a été notifié aux 26 Communes.  
Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit émettre un avis sur le Pacte de gouvernance avant le 30 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au Pacte de gouvernance proposé et notifie cette délibération à la CC Usse et Rhône

**6. Nomination des membres pour les commissions thématiques de la CC Usse et Rhône**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 10 mars 2020,  
Vu la délibération de la CC Usse et Rhône n°89/2020 du 23 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales,  
Vu le Pacte de gouvernance proposé aux Communes par la CC Usse et Rhône.  
Considérant que la CC Usse et Rhône a créé 10 commissions thématiques intercommunales.  
Considérant que le Pacte de gouvernance de la CC Usse et Rhône souhaite que chaque Commune propose un élu membre du Conseil municipal à chaque commission. Il est précisé que le Vice-président, s'il est membre du Conseil municipal de la Commune n'est pas concerné, la commune peut alors nommer un autre élu.

Monsieur le Maire rappelle les commissions créées par la CC Usse et Rhône :

<b>Commission</b>	<b>Grandes lignes des actions menées</b>
Administration générale et ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"><li>• Statuts, fonctionnement</li><li>• Gestion, carrières</li><li>• Formations</li><li>• Gestion des ressources humaines</li></ul>
Finances – Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi des budgets</li><li>• Fiscalité</li><li>• Services comptables</li><li>• Programmation budgétaire</li></ul>
Urbanisme – Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>• SCoT Usse et Rhône</li><li>• Évaluations et évolutions des documents d'urbanisme</li><li>• Habitat – logement</li></ul>
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi des zones d'activités</li><li>• Aménagement des ZAE</li><li>• Promotion économique</li><li>• Soutien aux entreprises</li></ul>
Mobilité et transports	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation des mobilités</li><li>• Véloroutes</li></ul>

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 18 septembre 2020

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transports scolaires</li> <li>• Léman express</li> </ul>
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte et gestion des déchets, déchetteries</li> <li>• Contrat de Territoire</li> <li>• PCAET</li> <li>• Actions environnements</li> </ul>
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stations d'épuration</li> <li>• Projets d'investissement</li> <li>• Maintenance et gestion</li> <li>• Mise en conformité</li> </ul>
Communication – Évènements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les évènements</li> <li>• Inaugurations</li> <li>• Sites internet, intranet</li> <li>• Bulletins communautaires</li> <li>• Articles presse, etc.</li> </ul>
Bâtiments – Travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des travaux</li> <li>• Gestion des bâtiments</li> <li>• Entretien, fonctionnement, service</li> </ul>
Social, Enfance, Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des multi-accueils</li> <li>• Politique des centres de loisirs</li> <li>• Maisons de santé</li> <li>• CIAS – EHPAD</li> </ul>

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de commission tourisme dans la mesure où cette compétence est déléguée à l'EPIC Haut-Rhône Tourisme et que ses délégués ont été nommés par la CC Usses et Rhône en Conseil communautaire du 23 juillet 2020.

Monsieur le Maire précise que ces commissions sont sous la présidence des Vice-présidents suivants :

<b>Commission</b>	<b>Vice-présidents ayant la responsabilité</b>
Administration générale et ressources humaines	Patrick CHAPEL, 8 <sup>ème</sup> Vice-président
Finances – Comptabilité	Sylvie TARAGON, 9 <sup>ème</sup> Vice-présidente
Urbanisme – Aménagement du territoire	Bernard REVILLON, 1 <sup>er</sup> Vice-président
Développement économique	Christian VERMELLE, 2 <sup>ème</sup> Vice-président
Mobilité et transports	Jean-Yves MÂCHARD, 7 <sup>ème</sup> Vice-président
Environnement	Emmanuel GEORGES, 3 <sup>ème</sup> Vice-président
Assainissement	Rémy PONCET, 10 <sup>ème</sup> Vice-président
Communication – Évènements	Jean-Yves MÂCHARD, 7 <sup>ème</sup> Vice-président
Bâtiments – Travaux	Jean-Louis MAGNIN, 5 <sup>ème</sup> Vice-président
Social, Enfance, Jeunesse	André-Gilles CHATAGNAT, 6 <sup>ème</sup> Vice-président

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

## COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 18 septembre 2020

Monsieur le Maire rappelle que la capacité maximale de chaque Commission est de 26 élus, soit 1 par Commune, excepté le Vice-président, soit un total maximal de 27 membres.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est membre de droit de toutes les commissions thématiques intercommunales.

Monsieur le Maire précise que la Commune dispose de deux mois à compter de la notification de la délibération de la CC Usse et Rhône en date du 23 juillet pour proposer leurs membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme les membres suivants aux commissions thématiques intercommunales :

- Administration générale et ressources humaines : Jean-Yves MACHARD
- Finances-comptabilité : Jean-Yves MACHARD
- Urbanisme – Aménagement du territoire : Eliane AUBRY
- Développement économique : Christian JACQUEMOUD
- Mobilité et transports : Fabien COUTURIER
- Environnement : Jean-pierre PASUTTO
- Assainissement : André DERISOU
- Communication – Évènements : Carine CHERAMY
- Bâtiments – Travaux : Julien MOREL
- Social, Enfance, Jeunesse : Christelle ZUCCALI

Notifie cette délibération à la Communauté de Communes Usse et Rhône.

### **7. Questions diverses**

- ❖ Courrier reçu:
  - Route de Martian: Demande de remplacement et de changement de place des chicanes. Une demande a déjà été transmise pour la modification du parcours sur les GPS.
  - Vitesse sur la RD1508: le Conseil Municipal est informé d'un courrier, bien que le problème de sécurité ne soit pas directement du ressort de la commune (route départemental), le Conseil Municipal a alerté et continuera de transmettre les doléances des habitants au Conseil Départemental.
- ❖ Le nettoyage des conteneurs pour les ordures ménagères de la commune est fait actuellement à la fin de l'été. La Communauté de Communes souhaite que le nettoyage soit fait deux fois par an à partir de 2021.
- ❖ Un rendez-vous a été pris par un habitant de Vanzey avec l'architecte conseil de la Communauté de Communes, un élu de la Commune sera présent.  
Il est rappelé que chaque habitant souhaitant construire ou engager des travaux peut rencontrer gratuitement l'architecte conseil. Il est recommandé de solliciter le rendez-vous au plus tôt dans la démarche du projet, avant le dépôt du permis de construire ou de la déclaration préalable.  
Il convient de prendre rendez-vous auprès de la CCUR, service urbanisme au 04 50 63 72 22 ou par e-mail : [urbanisme@cc-ur.fr](mailto:urbanisme@cc-ur.fr)
- ❖ En vue d'améliorer la connaissance des territoires, ainsi que la gestion quantitative de la ressource en eau, et dans un contexte de réchauffement climatique, tout dispositif de

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

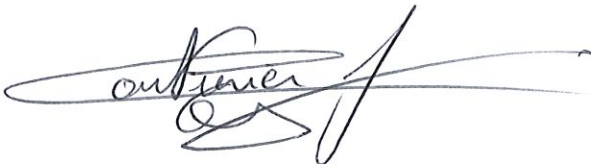
Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 18 septembre 2020

prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est à déclarer au maire de la commune sur le territoire de laquelle cet ouvrage est prévu, au plus tard un mois avant le début des travaux.

- ❖ Les travaux concernant la nouvelle chambre pour le branchement de l'antenne du réseau d'Usinens sont terminés. Mr le Maire rappelle au conseil qu'une convention a été signée entre les communes d'Usinens et de Vanz y, afin de participer financièrement aux travaux de conduite d'eau potable engagés par la commune d'Usinens. Il rappelle également que le hameau de Chatenod, pour son réservoir du Marteret, est approvisionné en eau potable depuis cette antenne.
- ❖ Remerciement de l'association "Les petits besos" suite au versement de la subvention annuelle par la commune.
- ❖ Toutes les personnes travaillant sur le canton de Genève (frontaliers, doubles nationaux ou suisses résident sur la commune) sont invitées à se présenter soit en mairie soit par téléphone au 04.50.32.20.17. Il est rappelé que chaque année la commune reçoit une compensation financière.
- ❖ Salle des Associations: Les travaux sont pratiquement terminés.
- ❖ Le compte-rendu sur le diagnostic de l'eau: Des décisions devront être prises afin d'améliorer les réseaux d'eau potable, suite à la nouvelle réglementation, mais certains travaux devront être effectués rapidement.
- ❖ Des illuminations seront achetées pour les hameaux de Mons et de Chatenod.
- ❖ Jeudi 1<sup>er</sup> octobre à 16h: Visite en mairie de Mme Virginie Duby-Muller, député. Tous les habitants de Vanz y sont cordialement invités.
- ❖ CCAS: les élus souhaitent préparer un bulletin pour présenter le nouveau conseil, ainsi que les membres du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00.

Le secrétaire de séance,  
Fabien COUTURIER



Le Maire,  
Jean-Yves MÂCHARD

